## ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES DE PRINTEMPS: DU 15 AU 26 AVRIL 2019

Nom de la famille :									
	1er enfant			2 <sup>ème</sup> enfant			3 <sup>ème</sup> enfant		
Nom Prénom									
7 7.2									
DATE DE NAISSANCE	<u>_ _ _ </u>			_			_ _ _ _		
GROUPE ne pas remplir									
			Œ	. 1.10					
Fréquentations									
	1ºr enfant			2 <sup>ème</sup> enfant			3 <sup>ème</sup> enfant		
	Matin	Repas	Après-midi	Matin	Repas	Après-midi	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 15/04 Mardi 16/04									
MERCREDI 17/04									
JEUDI 18/04									
VENDREDI 19/04						П		_	
LUNDI 22/04	Férié			Férié			Férié		
Mardi 23/04 Mercredi 24/04									
JEUDI 25/04									
VENDREDI 26/04									
Déclaration sur l'honneur									
Je soussigné(e),									
certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et de la facturation de l'Accueil de Loisirs ; autorise mon (mes) enfant(s) à partir seul(s) à heures ;									
autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux activités de loisirs organisées par la ville, y compris les sorties en dehors du territoire communal et à le (les) véhiculer en bus, minibus ou à pied, sous la responsabilité des animateurs communaux ;  atteste que les informations contenues dans le dossier périscolaire n'ont pas changé.									
				_/	_/ Signature				

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Cénéral sur la Protection des Données) s'appliquent aux données recueillies dans le cadre de ce formulaire et vous garantissent le droit d'accès, de rectification et d'effacement, le droit d'opposition pour des motifs légitimes, le droit à la limitation du traitement et celui de réclamation auprès de la CNIL pour les données vous concernant auprès du Délégué à la Protection des Données : cnili@clermontmetropole.eu. Pour plus de précisions, se reporter au Document « Information CNIL – Affaires scolaires, périscolaires, accueil collectif de mineurs et petite enfance» disponible en mairie ou sur le site internet de la ville : www.lecendre.fr